

SOYEZ ACTEUR DE LA VIE DE VOS FONDS !



CONSEILS DE SURVEILLANCE

Mardi 28 juin 2022



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable
d'un monde
qui change

PROGRAMME

ACCUEIL DES PARTICIPANTS



EN PRÉSENTIEL
DE 8H30 À 9H00



EN VISIOCONFÉRENCE
CONNEXION À PARTIR DE 9H15

PETIT DÉJEUNER

9h30 - 9h40

MOT D'ACCUEIL

Par **Nicolas Villet**, Directeur de BNP PARIBAS EPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

9h40 - 9h50

PRÉSENTATION DES CONSEILS DE SURVEILLANCE

Par **Isabelle Nicolle-Poulet**, Responsable juridique FCPE

► Le rôle du Conseil de Surveillance, du Président et présentation des résolutions

9h50 - 10h30

ÉLECTION DES PRÉSIDENTS

10h30 - 10h50

POINT MARCHÉS FINANCIERS

Par **Nathalie Benatia**, Macroéconomiste, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France

10h50 - 12h10

VOTE DES RÉOLUTIONS ET RESTITUTION DES RÉSULTATS

12h10 - 12h20

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES ET CLÔTURE DES CONSEILS

COCKTAIL DÉJEUNATOIRE

12h30

DÉBUT DES ATELIERS

- Échange avec les gérants de FCPE
- Témoignage de partenaires solidaires
- Présentation des espaces privés
- Discussion avec les Commissaires Aux Comptes
- Politique de vote de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France



14h30

CLÔTURE DES ATELIERS

POURQUOI PARTICIPER aux Conseils de Surveillance ?

Des décisions importantes à prendre



Pour valider le rapport de gestion, rendre compte de l'ensemble de la vie des fonds, prendre d'éventuelles décisions sur leurs évolutions...

Pour un véritable pilotage de vos fonds, votre participation est essentielle.

A défaut, les décisions seront prises par d'autres.

Une obligation réglementaire



Les rapports de gestion 2021 des Fonds Communs de Placement d'Entreprises (FCPE) de votre dispositif d'épargne salariale et/ou de retraite sont obligatoirement soumis à l'approbation des membres des Conseils de Surveillance de ces FCPE. Ces membres sont des représentants salariés porteurs de parts et des représentants des entreprises.

Il est obligatoire que vous désigniez :

- un (des) représentant(s) des salariés porteurs de parts par FCPE ^{(1) (2)},
- et un représentant de votre entreprise.

⁽¹⁾ Conformément au règlement des FCPE de la gamme Multipar et du FCPE MULTIMANAGERS nous vous remercions de désigner au moins deux personnes qui assisteront au Conseil : un salarié porteur de parts représentant l'ensemble des porteurs de parts salariés et anciens salariés ainsi qu'une personne représentant l'entreprise.

⁽²⁾ Conformément au règlement du FCPE BNP Paribas Philéris, nous vous remercions de désigner au moins trois personnes qui assisteront au Conseil : deux salariés porteurs de parts représentant l'ensemble des porteurs de parts salariés et anciens salariés ainsi qu'une personne représentant l'entreprise.

COMMENT PARTICIPER aux Conseils de Surveillance ?



En ligne, c'est facile

Rendez-vous sur le site dédié aux Conseils de Surveillance des FCPE Multimangers, BNP Paribas Philéïs et de la gamme Multipar :

<https://cs-epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com>

Votre identifiant = votre adresse email

Vous devez

- **En tant que correspondant entreprise :** désigner le(s) représentant(s) entreprise et salarié porteur de parts,
- **En tant que représentant salarié ou entreprise :** vous inscrire, ou voter en ligne, ou donner pouvoir au président du Conseil.

Vous pouvez également

- retrouver la liste des fonds proposés au sein de votre dispositif d'épargne salariale et/ou de retraite.
- consulter les rapports de gestion des différents fonds et les résolutions soumises au vote.

LE PRÉSIDENT

des Conseils de Surveillance

Quel est son rôle ?

Conformément à la réglementation de l'Autorité des marchés financiers (AMF), les Conseils de Surveillance doivent élire, pour chacun des fonds, un président parmi les salariés porteurs de parts qui se sont portés candidats.

Il est signataire d'un ou plusieurs procès-verbaux des Conseils de Surveillance retraçant les éléments présentés et les décisions prises.

**Sans président,
les résolutions ne peuvent
pas être votées et un 2^e
Conseil de Surveillance
devra se réunir.**



Et après ?

Les présidents des Conseils de Surveillance sont les membres privilégiés du Club des Présidents.

À ce titre, ils reçoivent tous les trimestres, de l'information sur les marchés financiers, l'épargne d'entreprise....

COMMENT ASSISTER AUX CONSEILS DE SURVEILLANCE ?



OU



EN VISIOCONFÉRENCE

Une fois inscrit sur le site, toutes les modalités de connexion (identifiant, mot de passe...) vous seront envoyées 48h avant l'événement.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France

Société de gestion de portefeuille n° GP 96002 – Siège social : 1 boulevard Haussmann, 75009 Paris
Adresse courrier : TSA 47000 – 75318 Paris Cedex 09 – Société par actions simplifiée au capital de 120 340 176 Euros
319 378 832 RCS – Paris – N° TVA intracommunautaire : FR93319378832 - 04-22-001 - avril 2022



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable
d'un monde
qui change